

RELEVÉ DE CONCLUSIONS DÉFINITIF DU COMITÉ NATIONAL DE SUIVI DES PROGRAMMES EUROPÉENS

Procédure écrite

24 novembre - 8 décembre 2020

CCI 2014FR05SFOP005

CCI 2014FR05M9OP0001

ILE DE LA REUNION

FRANCE

Conformément au règlement (UE) n° 1303/2013 du 17 décembre 2013, le Comité de suivi (CNS) a été sollicité, **par procédure écrite**, pour examiner :

- l'état d'avancement du PO FSE 2014 – 2020 et du volet régional déconcentré de l'IEJ ;
- la mise en œuvre des plans de communication et d'évaluation ;
- les orientations pour l'initiative REACT-EU ;
- les propositions de modification du programme 2014 – 2020 ;
- la préparation du volet Réunion du programme opérationnel national FSE+ 2021-2027.

SOMMAIRE

1. Synthèse des avis

2. Décisions du Comité National de Suivi (CNS)

1. Synthèse des avis

Suite à la procédure écrite, aucun avis n'a été émis.

2. Décisions du Comité National de Suivi (CNS)

Le Comité prend acte :

- de l'état d'avancement du programme et du plan de communication ;
- de la mise en œuvre du plan d'évaluation ;
- des orientations pour l'initiative REACT-EU ;
- de la préparation du volet Réunion du programme opérationnel national FSE+ 2021-2027

Le Comité approuve les propositions de modification du programme 2014 - 2020.

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du volet régional déconcentré de l'IEJ.